

Billal BENDAHMANE

Bilan - Actif Détaillé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

✓ Certified by yousign

Actif	Valeurs au 31/12/2024			Valeurs au 31/12/2023
	Brut	Amort. et dépréc.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences et logiciels				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations incorporelles avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques				
21540000 Matériel industriel	144 015,70		144 015,70	144 015,70
28154000 Amortissements Matériel industriel		72 485,77	-72 485,77	-43 808,97
TOTAL	144 015,70	72 485,77	71 529,93	100 206,73
Autres immobilisations corporelles				
21810000 Installation et agencement	12 500,00		12 500,00	
21820000 Matériel de transport	61 340,44		61 340,44	50 416,68
21830000 Matériel de bureau et matériel informatique	2 010,82		2 010,82	2 010,82
21840000 Mobilier	809,20		809,20	809,20
28181000 Amortissement - Installation et agencement		142,36	-142,36	
28182000 Amortissements Matériel de transport		32 448,11	-32 448,11	-24 204,65
28183000 Amortissements Matériel de bureau et matériel		1 450,74	-1 450,74	-1 060,74
28184000 Amortissements Mobilier		809,20	-809,20	-674,78
TOTAL	76 660,46	34 850,41	41 810,05	27 296,53
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations corporelles avances				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
27500000 Dépôts et cautionnements versés	1 819,00		1 819,00	1 819,00
TOTAL	1 819,00		1 819,00	1 819,00
TOTAL (I)	222 495,16	107 336,18	115 158,98	129 322,26
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
40910000 Avances versées sur commandes				530,16
TOTAL				530,16
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
41100000 Clients 20%	225 175,20		225 175,20	149 230,08
41110000 Clients autoliquidation	13 757,00		13 757,00	6 090,00
41600000 Clients douteux	45 872,88		45 872,88	

Actif	Valeurs au 31/12/2024			Valeurs au 31/12/2023
	Brut	Amort. et dépréc.	Net	
49100000 Dépréciation des comptes clients - CIRCET		45 872,88	-45 872,88	
TOTAL	284 805,08	45 872,88	238 932,20	155 320,08
Autres créances				
42500000 Personnel Avances et acomptes	3 300,00		3 300,00	
42870100 Activité Partielle	1 180,41		1 180,41	1 180,41
43702000 APRIL SANTE PREVOYANCE (Ex APRIL Assurances) (814040002)	629,25		629,25	
44400000 État Impôts sur les bénéfices	47 190,00		47 190,00	37 391,00
44562000 T.V.A. sur immobilisations	518,89		518,89	
44566000 T.V.A. sur autres biens et services	3 002,21		3 002,21	
44566400 TVA déductible autoliquidation BTP	161 719,20		161 719,20	95 808,80
44567000 Crédit de T.V.A. à reporter				55,00
44569000 tva autoliquidation	45 424,10		45 424,10	45 424,10
44586000 Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non	783,33		783,33	783,33
TOTAL	263 747,39		263 747,39	180 642,64
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions Propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités				
51210000 Banques Comptes en monnaie nationale	363 977,75		363 977,75	177 339,33
TOTAL	363 977,75		363 977,75	177 339,33
Charges constatées d'avance				
48600000 Charges constatées d'avance	1 309,10		1 309,10	
TOTAL	1 309,10		1 309,10	
TOTAL (II)	913 839,32	45 872,88	867 966,44	513 832,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 136 334,48	153 209,06	983 125,42	643 154,47

Bilan - Passif Détaillé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Passif	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé: 0)		
10100000 Capital	10 000,00	10 000,00
TOTAL	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
10610000 Réserve légale	1 000,00	1 000,00
TOTAL	1 000,00	1 000,00
Réserve statutaire		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
10680000 Autres réserves	276 403,20	302 159,12
TOTAL	276 403,20	302 159,12
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	85 658,73	-25 755,92
SITUATION NETTE	373 061,93	287 403,20
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	373 061,93	287 403,20
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) BIS		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
45500000 Associés Comptes courants bilel	22 862,04	19 246,14
45500100 Associes comptes courants Achraf	23 660,76	23 520,31
TOTAL	46 522,80	42 766,45
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés		
40100000 Fournisseurs	227 513,48	68 659,29
40800000 Fournisseurs Factures non parvenues		4 700,00
TOTAL	227 513,48	73 359,29
Dettes fiscales et sociales		
42100000 Personnel Rémunérations dues	19 128,01	14 684,20

Bilan - Passif Détaillé

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Passif	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023
42700000 Personnel Oppositions	666,30	666,30
42820000 Dettes provisionnées pour congés à payer	19 847,66	18 942,10
43100000 Sécurité sociale	25 114,49	19 804,36
43702000 APRIL SANTE PREVOYANCE (Ex APRIL Assurances) (814040002)		2 789,92
43703000 HUMANIS Retraite	4 867,27	3 730,77
43708000 Compte par défaut des autres organismes	450,00	300,00
43730000 Retraite complémentaire	329,04	329,04
43740000 Formation professionnelle	1 304,22	1 304,22
43800000 Organismes sociaux Charges à payer et produits à	378,70	168,13
43820000 Charges sociales sur congés à payer	5 129,32	3 077,48
44210000 Prélèvements à la source (Impôt sur le revenu)	233,94	377,39
44520000 T.V.A. due intracommunautaire	45 424,10	45 424,10
44551000 TVA à payer	20 541,00	
44562000 T.V.A. sur immobilisations		1 800,00
44566000 T.V.A. sur autres biens et services		739,41
44570000 TVA due autoliquidation BTP	161 719,20	95 808,80
44571000 T.V.A. collectée	21 659,92	
44571100 TVA collectée 20% Encaissements	7 575,80	28 372,80
44860000 Etat Charges à payer	694,00	694,00
44862000 Taxe d'apprentissage	161,79	161,79
44863000 OPCO AFDAS (81404000200028)	802,45	450,72
TOTAL	336 027,21	239 625,53
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	610 063,49	355 751,27
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I + II + III + IV)	983 125,42	643 154,47

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 983 125 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de 85 659 Euros.

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Règles, principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après

- déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions de 20 à 50 ans,
- Agencements et aménagements de 10 à 15 ans,
- Installations techniques de 5 à 10 ans,
- Matériels et outillages de 2.5 à 10 ans,
- Matériel de transport de 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau de 2 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations constatées ne peuvent pas faire l'objet de reprise ultérieure.

Frais de Recherche et Développement

Sans objet.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est

constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée le cas échéant pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

La valeur nette des stocks à la clôture de l'exercice est la suivante :

- Matières Premières : 0 €
- Autres Approvisionnements : 0 €
- Produits Finis : 0 €
- Marchandises : 0 €
- En-cours de Biens : 0 €
- En-cours de Services : 0 €

Créances & Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Informations Complémentaires

Écarts de conversion Actif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Écarts de conversion Passif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital Social	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100,00 €
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	100	100,00 €

Variation Capitaux Propres

Libellé	Solde à l'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations	Solde à la Clôture
Capital Social	10 000	0	0	10 000
Réserve légale	1 000	0	0	1 000
Autres réserves	302 159	-25 756	0	276 403
Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	-25 756	25 756	0	0

Engagements Financiers donnés et reçus

Néant

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles

Néant

Engagement de Crédit-Bail

Néant

Engagement Retraite

Néant

Autres informations

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Pas de salariés

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A2B TECH - SIREN : 814040002										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	144 016	442		444		446	144 016		
Installations générales, aménagements divers		450		452	12 500	454		456	12 500		
Matériel de transport		460	50 417	462	10 924	464		466	61 341		
Autres immobilisations corporelles		470	2 820	472	0	474		476	2 820		
Immobilisations financières		480	1 819	482		484		486	1 819		
TOTAL		490	199 071	492	23 424	494		496	222 496		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	43 809	532	28 677	534		536	72 486		
Installations générales, aménagements divers		540		542	142	544		546	142		
Matériel de transport		550	24 205	552	8 243	554		556	32 448		
Autres immobilisations corporelles		560	1 736	562	524	564		566	2 260		
TOTAL		570	69 749	572	37 587	574		576	107 336		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>A2B TECH - SIREN : 814040002</u>								Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
Provisions réglementées		Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
	Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations	630		632		634		636		
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
		Sur comptes clients	650		652	45 873	654		656	45 873	
		Autres provisions pour dépréciation	660		662	0	664		666	0	
TOTAL			680		682	45 873	684		686	45 873	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
							Dotations		Reprises		
Fonds commercial							681		683		
Autres immobilisations incorporelles							700		705		
Terrains							710		715		
Constructions							720		725		
Installations techniques, matériel et outillage							730		735		
Installations générales agencements aménagements divers							740		745		
Matériel de transport							750		755		
Autres immobilisations corporelles							760		765		
TOTAL							770		775		
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	25 519	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter		
Déficits imputés									983	25 519	
Déficits reportables									984		
Déficits de l'exercice									860		
Total des déficits restant à reporter									870	0	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381						
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380						
N° du centre de gestion agréé					388						
Montant de la TVA collectée					374	227 865					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	98 971					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397						

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A2B TECH - SIREN : 814040002 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
Provision CP - décembre 2024	10 390
URSSAF d'Ile de France (117 000001552266155)	29
Provision CP (N-1) - décembre 2024	2 501
Taxe d'apprentissage libératoire	20
Provision CP - décembre 2024	2 628
Provision CP (N-1) - décembre 2024	9 458
Formation continue	4

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
EVANCIA 01 2025	01/01/2025	31/01/2025	655		
EVANCIA 02 2025	01/02/2025	28/02/2025	655		

A2B TECH
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 150 Rue de la Belle Étoile
95700 ROISSY-EN-FRANCE
814 040 002 R.C.S. PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,
A 14 h 00,

Les associés de la Société A2B TECH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 150 Rue de la Belle Étoile, 95700 ROISSY-EN-FRANCE, sur convocation adressée le 13 juin 2025 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Billal BENDAHDANE, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 699,00 euros (Pénalités et amendes).

L'impôt sur les bénéfices s'élève à un montant de 14 824,00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 85 658,73 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	85 658,73 euros
-------------------------------	------------------------

Il est rappelé l'existence d'autres réserves antérieures s'élevant à	276 403,20 euros
---	-------------------------

Affectation du résultat :

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 362 061,93 euros

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la Société sont de 373 061,93 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver l'absence de rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au Président. Toutefois, celui-ci a pu bénéficier du remboursement de ses frais de déplacements, représentations et missions sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Billal BENDAHMANE,

Président associé,

Signature précédée de la mention

« Certifié conforme »

Certifié conforme

Billal BENDAHMANE

✓ Certified by  yousign

Monsieur Achraf ARABI,

Associé,

Signature

Achraf ARABI

✓ Certified by  yousign